

INFO ÉPARGNE SALARIALE

FREE SHARES - PEE

L'ÉPARGNE D'ENTREPRISE ÇA MARCHE COMMENT EN GÉNÉRAL ?

Une vidéo est souvent plus facile à comprendre que du texte : LIEN YOUTUBE

<https://www.youtube.com/watch?v=-3Js7A4Rgl4>

ET PLUS SPÉCIFIQUEMENT CHEZ EZY

- **FREE SHARES, actions gratuites**

<https://www.youtube.com/watch?v=BaGMNmF-NpA>

- **SAYE, qui se rapproche des stock options**
- **PEE (l'abondement doit être négocié)**
- **LA PARTICIPATION pour laquelle un accord collectif a été signé en 2009, non applicable (selon la Compagnie), Le désaccord sur son application faisant l'objet d'un procès au TGI.**
- **L'INTÉRESSEMENT QUI DOIT ÊTRE NÉGOCIÉ**
- **LE PERCO OBLIGATOIREMENT MIS EN PLACE DANS TROIS ANS AU PLUS TARD.**

FREE SHARES POUR LES NOVICES

De façon synthétique, et, en prenant de très nombreux raccourcis, voici comment ça fonctionne :

- Le conseil d'administration (AMB) fixe les objectifs de l'année pour easyJet
- L'AMB motive les salariés en validant que des actions seront offertes aux salariés si les objectifs sont réalisés
- Les résultats sont publiés

① Les résultats ne sont pas atteints du tout = Pas d'actions gratuites

② Les résultats sont atteints, les actions sont offertes.

Les salariés devaient, jusqu'en 2014, accepter les free shares. Beaucoup rataient le coche. A la demande du SNPNC, depuis 2014, les free shares sont automatiquement acceptées. Seul le refus doit être signifié à la Compagnie. Pour les salariés qui ont raté le coche les années précédentes, il n'y a aucun moyen légal pour rectifier le tir.

- Les actions offertes, qui ne vous appartiennent pas encore réellement, entrent alors dans ce qui s'appelle la « vesting period » ou période d'acquisition, cette période dure trois ans dans notre cas.
- Au bout des trois ans, vous en êtes propriétaire, MAIS, vous n'en n'avez pas l'usufruit, il vous faut encore patienter 2 ou 5 ans selon que vous optiez pour « The plan » ou le PEE (détails plus loin)
- Au bout de la période (3+2, ou 3+5), alors, seulement vous pouvez jouir de l'usufruit de ces actions et toucher le cash ou réinvestir.

SUIS-JE CONCERNÉ(E) CETTE ANNÉE PAR LE CHOIX PROPOSÉ CONCERNANT LE PEE ?

SUR LE PEE, SEULES LES FREE SHARES AYANT AU MOINS 3 ANS PEUVENT ÊTRE VERSÉES

J'ai commencé chez ezy en :	Concerné(e) ?
2014	non
2013	non
2012	non
2011	non
2010	Oui
2009 et avant	oui

NON CONCERNÉ(E) CETTE ANNÉE :

Vous n'avez aucune démarche à effectuer

Et

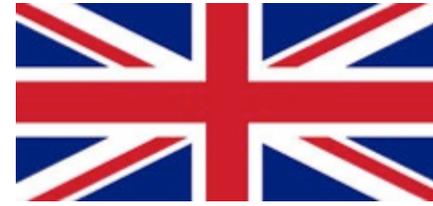
Vous pouvez zapper la suite de ce doc !

CONCERNÉ(E) CETTE ANNÉE :

2 possibilités sont disponibles :

- « The plan »
- Le PEE

THE PLAN



Version in-house de l'épargne d'Entreprise, dans laquelle les free-shares ayant atteint trois ans (par exemple, celles offertes en 2011) peuvent être déposées, pour une durée de deux ans minimum. Elles restent en GB, chez Equinity.



On touche le cash au bout de seulement deux ans (5ans en tout -> 3+2)



La fiscalité n'est pas optimisée pour la France, la revente des actions est soumise à l'impôt sur le revenu sur les plus-values d'acquisition et de cession. Vous risquez de changer de tranche d'imposition l'année de la revente.

Épargne à court terme,
sans optimisation fiscale

LE PEE



Version française de l'épargne d'Entreprise, dans laquelle des free-shares ayant atteint trois ans (par exemple, celles offertes en 2011) peuvent être déposées, pour une durée de cinq ans minimum.



La Fiscalité est moins importante (les actions sont exonérées d'impôt sur le revenu et sur les plus values et cession)



Vous épargnez sans effort financier personnel direct



Vous conservez votre PEE lorsque vous changez d'employeur



Vous serez directement concerné(e) par le PERCO dans 3 ans, et ça, c'est un super placement.



Le placement est plus long : 5 ans au lieu de 2, soit 8 ans au lieu de 5 dans The plan

Épargne à moyen terme
avec optimisation
fiscale

QUELLE OPTION CHOISIR ?

Tout dépend de sa situation personnelle, ci-dessous quelques suggestions :

Situation	The plan	PEE	Ventilation sur the plan+PEE
Je veux du cash ASAP, peu importe la fiscalité	Oui	Non	possible
Je n'arrive vraiment pas à épargner de moi-même	Non	Oui	possible
J'aimerais bien m'acheter un appart d'ici 5 ans	Non	Oui	non
Je suis dubitatif quant à mes revenus une fois à la retraite, et je préfère assurer mes arrières pour moi et ma famille.	Non	Oui	non
J'aimerais bien le beurre et l'argent du beurre	Non	Non	recommandée
Ça me saoule ces histoires, je comprends rien, et je n'ai pas envie de m'y intéresser	automatique	Non	non
Je suis une vraie cigale je suis à découvert le 10 du mois, mais je m'en sors	NON	Possible	recommandée
Je suis super dépensier et j'ai vraiment du mal à m'en sortir chaque mois	Oui	Non	Possible
Je suis plutôt fourmi c'est dans ma nature	Non	Oui	non

Le choix reste personnel, les suggestions ci-dessus ne sont là que pour vous aider dans ce dernier, elles peuvent ne pas être adaptées à votre situation

COMMENT SIGNALER MON CHOIX ?

CHOIX	Action 1	Action 2
Je place tout sur « the plan »	Je ne fais rien, je n'ai aucune démarche à effectuer auprès d'easyJet pour informer de mon choix	La placement sur « the plan » est le choix par défaut
Je place sur le PEE	Je remplis le document adressé par Groupama, par email, reçu sur la boîte pro le 7 mai venant de GES POUR EASYJET	Sur le document je ne dépasse pas le plafond autorisé (indiqué sur le mail) afin de valider mon choix, puis j'adresse le document au plus tard le 20 mai
Je souhaite ventiler mes placements (« the plan »+PEE)	Je remplis le document adressé par Groupama, par email, reçu sur la boîte pro le 7 mai venant de GES POUR EASYJET	Sur le document j'indique exactement le nombre d'actions que je souhaite investir sur le PEE, le reliquat de mes actions non placées sur le PEE seront déposées sur « the plan », ainsi j'aurai ventilé mon épargne en court et moyen terme.
Je comprends rien et ça ne m'intéresse pas	Je ne fais rien, je n'ai aucune démarche à effectuer auprès d'easyJet pour informer de mon choix	La placement sur « the plan » est le choix par défaut, mes actions ne sont pas perdues pour autant.
Je comprends rien mais je souhaiterais de l'aide	Je me renseigne dans mon entourage au sujet de l'épargne salariale, je fouille sur youtube car les vidéos sont souvent plus explicites	Je contacte un élu du CE ou un syndicat
J'ai raté le coche et le 21 mai est passé	Mon placement est parti sur « the plan »	Je dois attendre l'année prochaine, mais je n'ai pas perdu mes actions pour autant

SOYEZ VIGILANT(E) QUANT AU CALENDRIER

SI JE CHOISIS LE PEE OU LA VENTILATION « THE PLAN + PEE », JE DOIS OBLIGATOIREMENT FAIRE CONNAÎTRE MON CHOIX AVANT LE 21 MAI.

AU DELÀ DE CETTE DATE IL SERA TROP TARD, IL SERA STRICTEMENT IMPOSSIBLE DE FAIRE CONNAÎTRE OU DE MODIFIER VOTRE CHOIX